

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

## PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 4230

	Nr 4230		300	67
Rapport d'inspection - Install	ation électrique domesti	que BT / TE	BT existant	te
N° de rapport : 2.3. / 6.0 20 / 0.3 Concerne : ☑ controle dans le cadre d'une vente Type d'habitation : ☐ maison ☑ appartement ☐	autres :	A	pd	
Demandeur: delt alex.	- SeRAING			
Demandeur :	ode EAN de l'installation : 📣	10	وروستنيي	
Adresse de la visite :	AKDENVES	alition distri	1-100	o Eco
Date de visite : 0 // 02 // 6 Date d'émission	: A. Références	client : 📣 🤇	<b>7</b>	
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271	276 bis et dérogations 271	bis 🛘 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl	: CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		0-		
Tension d'utilisation : ♥ Protection générale du branchement : A  □3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				//
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V		nombre de circ	uits terminau	x. 9
Contrôles par examen visuel, tests et mesures		En ordre	Pas en	n.a. ou
Description		Elloldie	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			V	go.og.
Etat du matériel électrique installé		N		
Mesures de protection contre les contacts directs		1	X	
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur	propre bouton de test		1.0	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			7	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1 1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		1/
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		V		1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :ΜΩ		4		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω		ridual de l'agen	t SOCOTEC E	RELGILIM ashl
Manquements / Notes :	e dans le dossier equipement man	riduel de l'agen	100001202	DELOIOW 4350
Manquements / Notes .				
1/000 1000				CE2.8.2.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8.8
JOIR ANDEX	<b>e</b>			
	***************************************			
**************************************				
Conclusion:  ☐ L'installation électrique est conforme aux pres	corintians du P.G.I.E. a prochai	n contrôle nóri	odinue aet à	effectuer
dans le délai preserit par la réglementation er	viqueur	n controle pen	oulque est a	effectuer
L'installation électrique n'est pas conforme au	ex prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complér	nentaire est à	
_ Installation olderidge in corpus comornio as	The state of the s		·	

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Domenico

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0232 23/1602 0/03

<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> </ul>
☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
fusibles de colhet & Recordition ne mont
fixe et revoir so fix about fundes
de Tene il est interdit de branche, de
Moreil de class I.
3